



**ASSISES DÉPARTEMENTALES DU LOGEMENT
RELANCER LA PRODUCTION
DE LOGEMENTS SOCIAUX DANS L'AIN**

**Mercredi 19 octobre 2022
Centre international de rencontres de Saint-Vulbas**



RELANCER LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX DANS L'AIN

Parce que l'Ain accueille chaque année 6 000 nouveaux habitants, le Département se doit de maintenir un niveau de constructions en adéquation avec cette démographie en constante augmentation. Développer l'offre de logements locatifs sociaux et de résidences pour personnes âgées, garantir les emprunts des bailleurs sociaux, faciliter l'accèsion à la propriété, autant d'enjeux que le Département, délégataire de l'aide à la pierre, veut porter avec le soutien de l'État.

Parce que pour réussir, il faut mobiliser l'ensemble des partenaires du logement social que sont les bailleurs sociaux, les organismes, les associations et les élus locaux, le Département de l'Ain et l'État ont souhaité organiser ces Assises.

Quelles sont nos forces et nos faiblesses ? Comment se mobiliser tous ensemble dans une véritable stratégie de relance de la production de logements sociaux ? Tels sont les thèmes abordés lors de ces Assises.



« Le logement est la première préoccupation des Français qui, en moyenne, y consacrent 20% de leurs revenus. Permettre à chaque famille de se loger décemment est au cœur des mesures engagées par l'État.

L'année 2021 a été marquée par une reprise de la construction de logements sociaux au niveau national, dépassant les niveaux d'autorisation de fin 2019. Dans le département de l'Ain, depuis 3 ans, la production de logements sociaux connaît au contraire une baisse marquée alors même que le département accueille plus de 6 000 habitants chaque année.

Pour répondre aux besoins des Aindinois et Aindinoises et préserver l'attractivité de ce département, l'État se mobilise aux côtés du Conseil Départemental, des Collectivités, des bailleurs sociaux et de tous les partenaires pour enclencher une dynamique collective à même de relancer la production de logements sociaux et inverser la tendance des dernières années. »

Cécile Bigot-Dekeyzer, Préfète de l'Ain



« Au Département, nous menons une politique volontariste en faveur du logement. Malheureusement, notre parc social n'est pas suffisant pour absorber la croissance démographique de l'Ain. Aussi, je me réjouis du travail partenarial que nous menons avec l'État, les bailleurs sociaux, les Collectivités et toutes les associations et organismes pour permettre de relancer la construction de logements sociaux. Si nous voulons redresser la barre, nous ne pouvons le faire seuls. Nous mobiliser pour établir ensemble une véritable stratégie de relance de la production de logements sociaux, voilà tout l'enjeu de ces Assises. »

Jean Deguerry, Président du Département de l'Ain



« Dans un département à forte croissance démographique et industriel, nous partageons l'objectif de l'État de construire encore plus de logements locatifs sociaux. Nous sommes favorables à une politique équilibrée : l'accèsion à la propriété de familles avec des revenus modestes ou moyens reste un axe fort de notre politique, notamment dans les secteurs où la cherté du foncier limite le potentiel de ces familles. Enfin, il faut maintenir un équilibre dans la diversité de l'habitat dès qu'une commune sera favorable à une mixité sociale. »

**Clotilde Fournier, Vice-présidente du Département de l'Ain
déléguée à l'insertion, à l'emploi, à l'habitat et au logement**

PROGRAMME DES ASSISES DÉPARTEMENTALES DU LOGEMENT

13 h 30 : accueil

14 h - 14 h 45

- **Enjeux et politiques départementales**

Cécile Bigot-Dekeyzer - Préfète de l'Ain

Jean Deguerry - Président du Département de l'Ain

- **Synthèse des conférences territoriales du logement : problématiques et enjeux**

Clotilde Fournier - Vice-présidente du Département de l'Ain, déléguée à l'insertion, à l'emploi, à l'habitat et au logement

- **Le logement social : qu'en pensez-vous ?**

Isabelle Chanel - Directrice de l'ADIL - Agence départementale de l'information sur le logement

14h45 - 15h45

- **Les leviers de la réussite pour une relance de la production de logements sociaux**

Table ronde avec des témoignages autour de différents projets : objectif ZAN zéro artificialisation nette, utilisation de friches, renouvellement urbain, cœur de ville...

16h - 17h15

- **Ateliers thématiques**

- Le logement social : une opportunité pour revitaliser les centre-bourgs en zone rurale et pour le renouvellement urbain des centres-villes
- Le logement social pour une densification douce et un cadre de vie préservé
- L'habitat social de demain : le défi de l'approche environnementale

17 h 30

- **Conclusion et synthèse**

Jean Deguerry - Président du Département de l'Ain

Cécile Bigot-Dekeyzer - Préfète de l'Ain

LA SITUATION DU LOGEMENT SOCIAL DANS L'AIN

L'Ain compte 47 000 logements sociaux sur les 318 000 logements du département.

• IMPLANTATION GÉOGRAPHIQUE

- 25% des logements sociaux se situent sur Grand Bourg Agglomération.
- 17% sur Haut Bugey Agglomération.
- 15% sur Pays de Gex Agglomération.
- 10% dans la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

• ENTRETIEN DU PARC

- 22 % du parc social a été construit avant 1970.
- 25% du parc de logements sociaux est énergivore contre 45% des logements des propriétaires et 51% des logements locatifs privés. Au regard des faibles ressources des locataires du parc social, les bailleurs sociaux investissent massivement pour rénover leur parc et réduire les consommations énergétiques.

• TYPOLOGIE DES LOGEMENTS SOCIAUX

L'offre sociale s'est majoritairement développée sur un modèle d'habitat collectif. Le parc est principalement constitué d'appartements (83% contre seulement 17 % d'habitat individuel).

¼ des logements du parc social sont des logements d'une ou deux pièces. Cette part est supérieure à celle observée parmi les résidences principales de propriétaires mais est inférieure à celle observée dans le parc locatif privé. Cela s'explique par la vocation familiale première des organismes HLM ayant axé leur développement pour répondre à un public familial avec des logements de 3 à 4 pièces.

• LOYER MOYEN

Le loyer moyen dans le parc social en 2021 est de 5.90 € /m² (contre 9.7€/m² dans le parc privé). Ce loyer varie en fonction de la date de construction du logement, de sa superficie, de ses caractéristiques (balcon, cave, annexe ...) et de sa localisation.

• BÉNÉFICIAIRES DES LOGEMENTS

56% des ménages occupant un logement social ont des revenus très modestes (sous les plafonds de ressources du Prêt Locatif Aidé d'Intégration-PLAI). Ce sont principalement des employés, des ouvriers, des inactifs. La médiane des revenus des locataires du parc social est de 15 870 €. Elle est de 8 000 € inférieure à celle de l'ensemble des Aindinois. Or le parc de logements sociaux proposant les loyers les plus bas adaptés à ce niveau de revenus, représente 44% du parc, ce qui justifie le besoin de construction de logements sociaux à très bas loyer.

37% des locataires du parc social sont des personnes seules, 26% des couples avec enfants, 22% des familles monoparentales et 13% des couples sans enfants. Les personnes seules et les ménages monoparentaux sont surreprésentés dans le parc social et ces ménages sont souvent plus modestes .

• DEMANDES DE LOGEMENTS SOCIAUX

Au 31 décembre 2021, on dénombrait 15 116 demandes de logement social dans l'Ain dont 41% provenaient de familles monoparentales. Parmi ces ménages demandeurs, 5925 sont déjà logés dans le parc social.

24% des demandes portent sur Grand Bourg Agglomération, 20% sur Pays de Gex Agglomération, 12% sur la Plaine de l'Ain, 10% sur Haut Bugey Agglomération. Les secteurs de la Côtière et de la Dombes sont peu demandés en raison, notamment, du manque de logements sociaux.

• PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Un ralentissement de la construction de logements sociaux est constaté. En 2020, 912 logements conventionnés ont été mis en service, contre 1 161 en 2019 et 1 270 en 2018.

La loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » de 2000 impose aux communes plus de 3 500 habitants et faisant partie d'une agglomération de plus de 50 000 habitants, de disposer d'au moins 20 à 25% de logements sociaux par rapport à l'ensemble des résidences principales. Dans l'Ain, 20 communes sont concernées par cette obligation, 11 respectent ce taux minimum.



LE DÉPARTEMENT ENGAGÉ DANS LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Le Département de l'Ain est délégataire des aides à la pierre de l'État pour l'ensemble du territoire de l'Ain depuis 2006. Cette délégation intègre les objectifs de la politique nationale en faveur du logement, les orientations du plan départemental de l'habitat (PDH) et les objectifs des plans locaux de l'habitat (PLH) portés par les intercommunalités.

Développer l'offre de logements locatifs sociaux, de résidences pour personnes âgées, garantir les emprunts des bailleurs sociaux, aider les propriétaires, faciliter l'accession à la propriété... Par sa politique volontariste, le Département de l'Ain poursuit et intensifie ses efforts pour relancer la construction, tout en finançant l'amélioration des logements des Aindinois. En 2022, le Département investira plus de 17M€ en faveur du logement.

• GESTION ET DISTRIBUTION DES AIDES FINANCIÈRES DE L'ÉTAT

Le Département est en charge de délivrer les agréments et les subventions de l'État permettant aux bailleurs sociaux de réaliser des opérations de construction, d'acquisition, de réhabilitation et de démolition de logements locatifs sociaux et de logements foyers (résidences sociales, foyers de travailleurs migrants, foyers de jeunes travailleurs, maisons relais, centres d'hébergement et de réinsertion sociale, résidences pour personnes âgées, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes...), mais aussi de proposer des logements en accession sociale à la propriété.

Le Département veille à une répartition équilibrée des opérations sur le territoire, aux types de logements proposés (T1-T2...) et aux niveaux de loyers afin d'offrir des logements adaptés aux besoins et à la demande.

• FINANCEMENT DE CONSTRUCTIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX

Etant donnée la forte croissance démographique de l'Ain, le Département a la volonté de développer l'offre de logements équilibrée et diversifiée sur le territoire, avec des logements locatifs sociaux pour les ménages les plus modestes, des logements en accession sociale à la propriété. Ainsi, en complément des aides financières de l'état, il finance, sur fonds propres, des opérations de logement social et garantit une partie des emprunts.

En juillet dernier, une convention de partenariat « Ambition commune 2022-2026 » a été signée entre le Département et l'Office public départemental d'habitat Dynacité. Cette convention témoigne de l'engagement du Département à accompagner financièrement les actions de ce bailleur social pour la construction et la réhabilitation de logement sociaux à hauteur de 3 M€ par an, soit 15 M€ de 2022 à 2026.

Le Département a délivré 1 412 agréments pour la construction de logements sociaux en 2018, 1 125 en 2019, 822 en 2020 et 695 en 2021. Les années 2018 à 2020 ont été marquées par une inflexion de la politique du gouvernement (loi de finances 2018, passage de la TVA de 5,5 à 10%, réforme visant le regroupement des bailleurs sociaux...) qui a fortement impacté les capacités de production des bailleurs sociaux. Egalement, la crise sanitaire est venue ralentir les chantiers et les projets en cours puis a produit une raréfaction et une augmentation du coût des matériaux de construction.

• LA POLITIQUE LOGEMENT DU DÉPARTEMENT, C'EST AUSSI...

- En co-pilotage avec la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de l'Ain (DDETS), le Département coordonne le Plan Départemental d'Actions pour l'Hébergement et le Logement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) qui vient en aide aux ménages en difficultés sociales et économiques afin qu'ils puissent accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir, de disposer dans ce logement de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques et de pouvoir bénéficier, le temps nécessaire, si elles le souhaitent, d'un accompagnement correspondant à leurs besoins.
- Le Département gère le Fonds de Solidarité Logement (FSL) qui permet d'accorder des aides financières pour aider à régler les factures énergétiques, d'eau, loyers, dépôt de garantie...
- Le Département gère et distribue également les aides de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) destinées à l'amélioration thermique et l'adaptation des logements du parc privé. Le Département co-finance, aux côtés des intercommunalités, différents programmes d'accompagnement avec des aides ciblées pour les propriétaires occupants aux revenus modestes et les propriétaires bailleurs qui s'engagent à conventionner leur logement (loyer plafonné et attribution à des locataires aux revenus modestes).
- Le Département finance l'ALEC01 qui anime le guichet unique d'information sur la rénovation énergétique de l'habitat dans l'Ain. Ce service gratuit pour les Aindinois a vocation à conseiller les particuliers dans leurs travaux d'amélioration énergétique et à les informer de manière claire sur les dispositifs d'accompagnement existants et sur les aides financières mobilisables.
- Perte d'autonomie, handicap, le Département a lancé, cette année, un nouveau Programme d'Intérêt Général dédié à l'adaptation des logements aux diverses situations de handicap et de perte d'autonomie.

Plus d'infos : www.ain.fr



LA POLITIQUE DE L'ÉTAT EN MATIÈRE DE LOGEMENT SOCIAL

La politique de l'État en matière de logement social a pour objectif de loger les personnes ou familles dont les ressources sont trop faibles pour le faire dans le parc privé. Elle vise également à favoriser la mixité sociale dans les quartiers et à réduire les inégalités territoriales. Enfin, elle participe au logement ou au relogement de personnes en situation d'hébergement ou de grande précarité. Les organismes HLM, en contrepartie d'aides publiques directes et indirectes, construisent et gèrent des logements sociaux pour des publics ayant des ressources inférieures à des plafonds et appliquent des loyers plafonnés. Chaque année, l'État détermine les niveaux de ressources et les niveaux de loyers en HLM. Au titre de la mixité sociale, les communes ont également des obligations de construction de logements sociaux, selon leur taille et le niveau de tension du marché locatif.

• LA DÉLÉGATION DES AIDES À LA PIERRE

L'article 61 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales permet à l'État de déléguer aux EPCI et aux Départements la gestion des aides à la pierre. Depuis 2006, une convention de délégation des aides à la pierre de type 3 (instruction et paiement des subventions) a été signée entre l'État et le Département de l'Ain. La convention initiale, d'une durée de 6 ans a été renouvelée en 2012 puis en 2018. Cette convention confère au Département de l'Ain la compétence de décision des attributions des aides publiques pour le logement, à l'exception des aides distribuées par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), pour :

- la construction/acquisition/réhabilitation/démolition des logements locatifs sociaux familiaux, et des logements-foyers, résidences sociales, centres et établissements d'hébergement,
- l'accession sociale à la propriété,
- la rénovation de l'habitat privé.

Chaque année, l'état met à disposition du Département de l'Ain une enveloppe budgétaire comprise entre 3M€ à 4 M€ pour répondre à un objectif de production partagé entre l'Etat et le Conseil départemental. Le Département apporte annuellement un budget complémentaire aux aides de l'État. Ainsi, pour 2022, le budget du délégataire pour le financement de l'offre nouvelle de logements locatifs sociaux est de 3,5 M€.

• LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX DANS L'AIN

Dans l'Ain, la production de logements sociaux dans le département s'est fortement ralentie depuis 2019. Entre 2018 et 2021 la production de logements locatifs sociaux (LLS) est passée de 1 412 à 695 logements. Seuls 695 logements ont été agréés en 2021 alors que l'objectif fixé par le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) était de 1 100 logements. 2021 représente ainsi la plus mauvaise année depuis la prise de délégation en 2006.

La relance de cette production est un enjeu majeur pour le département de l'Ain qui accueille chaque année plus de 6 000 nouveaux habitants.

Résultats des 3 dernières années pour l'Ain :

AIN	Programmation logements locatifs sociaux (LLS) 2018-2021			Total LLS	Objectif annuel	Taux atteinte objectif
	PLAI	PLUS	PLS			
2018	363	451	598	1 412	1 834	77 %
2019	316	514	295	1 125	1 325	85 %
2020	280	379	163	822	1 284	64 %
2021	274	308	113	695	1 100	63 %

LES ENJEUX DES ASSISES

Pour maintenir un niveau de logements sociaux en adéquation avec une démographie dynamique, le Département a mis en place un plan de relance de la constructions en s'appuyant sur les connaissances et la maîtrise des intercommunalités et des communes pour élaborer un diagnostic précis des besoins, des attentes et des contraintes par le biais de 7 conférences logement territorialisées qui ont eu lieu de mai à juin 2022.

Les Assises du Logement, organisées ce 19 octobre 2022, constituent l'étape majeure de cette démarche du Département. Elles visent dans un premier temps à présenter des opérations exemplaires réalisées dans différentes communes du département, avec différents bailleurs sociaux et dans des contextes très hétéroclites, afin de donner à voir le champ des possibles en matière d'aménagement et de construction de logements. L'objectif est également d'approfondir les échanges avec les élus et les bailleurs dans le cadre d'ateliers thématiques afin de repréciser les enjeux en termes de production de logements sociaux, les difficultés et les freins que peuvent rencontrer les acteurs du logement et de définir collectivement des pistes d'actions et les conditions de la réussite pour relancer la production de logements sociaux dans le département de l'Ain.



LES PARTENAIRES



Créée à l'initiative du département de l'Ain et de la Caisse d'allocations familiales de l'Ain en 1983, l'ADIL de l'Ain (Agence départementale d'information sur le logement), est agréée dans le cadre de l'article L.366-1 du CCH (Code de la Construction et de l'Habitation).

Dans le cadre de sa mission de service au public, l'ADIL de l'Ain délivre gratuitement des conseils juridiques, financiers et fiscaux sur le logement et l'habitat.

Ses conseils, délivrés par des juristes spécialisés en droit immobilier, portent sur de très nombreuses thématiques en lien avec le logement : les rapports locatifs, l'accession à la propriété, la copropriété, les aides à la rénovation énergétique, l'adaptation du logement, l'urbanisme et les problématiques de voisinage... Elle assure, à ce titre, un rôle de prévention, en sécurisant le cadre décisionnel des ménages, en particulier sur le plan juridique et financier.

Chaque année, l'ADIL de l'Ain délivre plus de 13 500 conseils auprès des particuliers (locataires du secteur privé et social / propriétaires bailleurs / propriétaires occupants), mais également des collectivités ou acteurs du logement. Sa connaissance de l'ensemble des problématiques logement en fait un référent dans ce domaine.

Depuis 2020, l'ADIL de l'Ain porte et anime l'Observatoire départemental de l'habitat avec pour mission est d'observer, analyser et accompagner la mise en œuvre de politiques locales de l'habitat.



Créée en 1959 à l'initiative du Conseil Général de l'Ain, la Société d'Economie Mixte de Construction de l'Ain construit et gère des logements de qualité, locatifs et en accession à la propriété.

Elle joue également un rôle d'aménageur du territoire. Dotée d'un capital de plus de 80 millions d'euros, la SEMCODA, 1^{re} SEM d'Auvergne-Rhône Alpes, une des premières SEM de France, a su acquérir et conforter une dimension régionale en s'implantant dans 7 départements : l'Ain, le Rhône, l'Isère, la Saône-et-Loire, la Haute-Savoie, la Savoie et le Jura.

SEMCODA gère son patrimoine locatif au plus près de ses clients afin d'apporter une réponse rapide et de qualité ; ainsi 9 agences et des bureaux associés sont installés sur le territoire pour répondre à cette préoccupation constante de service de qualité. Plus de 650 collaborateurs sont à l'écoute et répondent aux besoins des clients locataires, des élus, des décideurs locaux...

Parmi le panel d'intervention de la SEMCODA, à la demande de nombreuses communes, nous réalisons des crèches, des maisons pluridisciplinaire de santé, des résidences étudiantes, des résidences intergénérationnelles, des gendarmeries...

Pour bien identifier ses métiers le SEMCODA a créé 5 marques :

- Apricot Immobilier en 2009 : marque de promotion immobilière
- Carré Pro Immobilier en 2019 : marque de promotion de locaux tertiaires
- Réséda Immobilier en 2019 : marque de promotion de Résidences Intergénérationnelles
- Ellipse Syndic en 2019 : marque de métier de syndic de copropriétés
- Prailia Aménagement en 2019 : marque d'aménagement



Dynacité est un bailleur social engagé, aménageur et constructeur, répondant à une mission d'intérêt général qui est de loger le plus grand nombre en s'adaptant aux parcours de vie et aux besoins des territoires.

Dynacité gère plus de 28 000 logements, sur 239 communes et 5 départements. Dynacité emploie 588 collaborateurs, dont la moitié environ travaille en proximité dans cinq directions territoriales.

Ses activités immobilières concernent l'aménagement, la construction neuve, la réhabilitation, la location et l'accession sociale à la propriété. Chaque année, Dynacité engage des travaux d'amélioration et de rénovation de 20 % de son parc et construit en moyenne 500 logements neufs.

L'innovation, au cœur de l'ADN de Dynacité, est insufflée à l'ensemble de ses métiers comme un axe de développement tant dans la construction, la réhabilitation que dans l'accompagnement des locataires.

Par ailleurs Dynacité est très attentif à la qualité de la relation client, comme en témoigne l'obtention de la certification ISO 9001 en juin 2022.



L'AURA Hlm de l'Ain porte à l'échelon départemental, la parole du mouvement professionnel Hlm. A ce titre, elle assure la représentation de ses adhérents et de leurs activités auprès des pouvoirs publics, des collectivités locales et de l'ensemble des partenaires.

Les 16 adhérents représentent plus de 46 000 logements dans l'Ain logeant près de 100 000 Aindinois. Ils assurent une activité économique importante pour le territoire avec la construction et la réhabilitation de près de 2 500 logements par an. Cette activité représente 180 M€ d'investissements dans l'économie locale (filiale du bâtiment) et 1 600 emplois directs ou indirects.

Les missions de l'association AURA-HLM de l'Ain sont :

- d'être partie prenante et moteur des politiques de locales de l'habitat en représentant la profession et en portant ses enjeux
- de rendre visible l'action des bailleurs sociaux dans le département
- d'être un accélérateur d'innovation en créant les conditions favorables à l'émergence, l'expérimentation et le déploiement à grande échelle de procédés innovants
- de faire émerger de nouvelles coopérations avec l'ensemble des acteurs.



Opérateur global de l'habitat d'intérêt public, filiale de la Caisse des Dépôts, le groupe CDC Habitat est l'un des acteurs majeurs de l'habitat en France avec près de 532 000 logements gérés. Il offre une réponse performante aux besoins en logements de l'état, des collectivités, des grands établissements publics et des citoyens. Son activité s'inscrit pleinement dans le cadre de la Banque des Territoires, créée en 2018. Le groupe CDC Habitat couvre l'intégralité de l'offre de logements pour proposer à ses locataires un véritable parcours résidentiel, avec des logements adaptés à leurs besoins et à leurs ressources, en location ou en accession : logements sociaux ou très sociaux, logements intermédiaires et libres, résidences étudiantes ou jeunes travailleurs, résidences pour seniors ou intergénérationnelles, établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), accession sociale à la propriété, libre et à prix maîtrisé.

En tant qu'entreprise d'intérêt public, CDC Habitat s'attache à exercer sa mission au service du bien commun à travers une démarche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes.

www.groupe-cdc-habitat.com



L'EPF de l'Ain est l'outil de la mise en œuvre des politiques foncières à moyen terme, mais également le promoteur de la définition de stratégies foncières dans les territoires.

Il est reconnu comme un acteur incontournable du département.

Les collectivités du département ont désormais pris le réflexe de le solliciter pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets d'aménagements futurs.

L'EPF de l'Ain s'engage à poursuivre sa culture du conseil, pour éclairer, assister et orienter les collectivités dans leurs démarches foncières et urbanistiques.

Les villes et intercommunalités – petites, moyennes ou grandes, rurales ou urbaines – doivent relever de nombreux défis, assurer la gestion quotidienne, construire des projets pour l'avenir. L'engagement des élus locaux est quotidien, leurs domaines d'intervention multiples et leurs responsabilités de plus en plus importantes.

Pluraliste et indépendante, l'AMF de l'Ain constitue un véritable service de proximité pour les communes et leurs groupements.

Plus que jamais, l'AMF de l'Ain entend être un partenaire actif dans tous les débats qui concernent la vie locale, en défendant les intérêts de ses adhérents et en participant aux réflexions portant sur les mutations des collectivités françaises.

L'AMF de l'Ain a pour but :

- d'étudier les questions administratives, juridiques, techniques et financières se rapportant à l'administration communale ou intercommunale,
- d'être le porte-parole des maires et des présidents d'intercommunalité,
- de contribuer à l'entretien d'un climat constructif dans leurs rapports avec les pouvoirs publics,
- d'intervenir auprès du représentant de l'état et auprès des représentants des collectivités territoriales en faveur de ses membres qui rencontreraient des difficultés dans l'exercice de leur mission,
- de contribuer à la formation et à l'information des élus locaux,
- d'assurer en tant que de besoin la représentation de l'ensemble des maires et des présidents d'intercommunalité dans toutes les instances,
- de créer des liens de solidarité, de convivialité et d'amitié entre les membres.

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 37 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

www.banquedesterritoires.fr

Depuis près de 70 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi. Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 19 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 46 ESH et 5 filiales de logements intermédiaires.

Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

CONTACT PRESSE

Conseil départemental de l'Ain • Céline Moyne-Bressand
tél. 04 74 32 33 44 / 07 85 57 56 38
celine.moyne-bressand@ain.fr

Préfecture de l'Ain
pref-communication@ain.gouv.fr
www.ain.gouv.fr

